

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-38/2022**

Objet : Approbation du rapport 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

L'an deux mil vingt-deux et le cinq octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : GIROT Dominique – GARO Carine – MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle – COMBRISSEON Jean-Luc.

Absents : Néant

Procuration : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine à ANGE Josianne – MANGIONE Sylvie à BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle à VEY-FARCE Cathy – COMBRISSEON Jean-Luc à WOZNIAK Jean-Marie.

Cathy VEY-FARCE a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission,
- ♦ Vu l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales, fixant les conditions de majorité requises,
- ♦ Vu le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2022,

Considérant le travail accompli par la CLECT afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charges transférées au 1^{er} janvier 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire
Fabrice LARUE

Fait à Clérieux, le 7 octobre 2022

La secrétaire de séance
Cathy VEY-FARCE

